

Pourquoi participer en tant que parent
délégué PEEP ?

Quelques informations sur la PEEP

Pourquoi participer en tant que parent délégué PEEP ?

Evoquons l'implication des parents dans le système éducatif

- *Les parents sont les éducateurs naturels.*
- *Les parents cherchent pour leurs enfants les meilleures chances de réussite.*
- *Les parents se doivent de guider, voire soutenir leurs enfants.*
- *Les parents restent vigilants sur les questions de sécurité et d'organisation.*
- *Les parents ont une large responsabilité dans l'avenir du système éducatif.*
- *Les parents contribuent, ne serait-ce par leurs impôts, au financement de l'éducation nationale.*

Quel peut être le rôle des parents dans l'école ?

Le fait même que l'éducation nationale permette aux parents d'être représentés révèle l'importance du dialogue avec les familles. Dans chaque conseil ou commission, les Représentants des parents d'élèves peuvent apporter leur éclairage pour améliorer ou orienter les décisions qui influent sur le système éducatif.

S'intéresser à l'école notamment en participant aux différentes instances, c'est aider nos enfants. L'école, c'est aussi l'affaire des parents car il ne peut pas y avoir deux mondes séparés : les familles – les établissements scolaires.

Le système étant complexe, les parents individuellement ne sont pas toujours écoutés et ne connaissent pas systématiquement leurs droits. Pour être efficace, il est préférable de s'inscrire dans le cadre d'un mouvement de parents organisé et reconnu. C'est le cas de la PEEP, créée par des parents pour défendre l'intérêt des élèves et de leurs familles.

Que représente, dans cette optique, une APE (Association de Parents d'Elèves) PEEP ?

Les APE regroupent des parents bénévoles qui viennent d'horizons très divers.

Les élus des APE écoutent les parents, les informent, les conseillent dans leurs problèmes particuliers et défendent leurs intérêts généraux.

Les membres expérimentés connaissent la plupart des problèmes classiques auxquelles les familles sont confrontées. Lorsque des points s'avèrent plus complexes ou sortent du niveau de compétence ou de responsabilité de ces personnes, il y a toujours possibilité de consulter des responsables sur d'autres APE ou à l'Association Départementale ou à l'Union Régionale voire au siège de la fédération.

Certains parents décident de s'impliquer davantage ou cherchent simplement à mieux comprendre le système éducatif. Le plus souvent, dans les collèges et les lycées, pour assister aux Conseils de classes, aux Conseils d'Administration, ... il faut adhérer à une association de Représentants des parents d'élèves. Les APE sont là pour proposer les intéressés, les former et éventuellement leur offrir des stages par l'intermédiaire de la fédération. Ainsi, ces parents tiennent une place plus importante dans le système éducatif.

Parfois, des membres de l'APE soutiennent des familles à leur demande notamment en commission d'appel.

Quelques informations sur la PEEP

Un peu d'histoire

Créée en 1926 par des parents pour les enfants, la fédération regroupait au début des associations de parents des lycées et des collèges, autour de quelques principes fondamentaux : la primauté de la famille, l'attachement à l'école publique, la réflexion sur les finalités de l'école, la laïcité ouverte, l'indépendance et la participation.

Reconnue d'utilité publique en 1962, la PEEP est depuis 1967 présente dans tout le système scolaire, de la maternelle à l'université et dans tous les domaines de l'enseignement :

- *enseignement général et technologique,*
- *enseignement supérieur,*
- *enseignement agricole,*
- *apprentissage,*
- *établissements français et étrangers.*

Les valeurs de la PEEP

Les valeurs de la PEEP s'inscrivent dans :

- ❖ *la responsabilité première de la famille pour l'éducation de leurs enfants,*
- ❖ *l'attachement à l'école publique, laïque et libérale ouverte à tous,*
- ❖ *l'épanouissement de chaque jeune,*
- ❖ *la volonté de constituer une véritable et concrète force de proposition,*
- ❖ *l'indépendance à l'égard des partis politiques et des syndicats,*
- ❖ *la neutralité idéologique et religieuse dans l'action des parents d'élèves.*

La structure de la PEEP

Partenaire de l'Education Nationale et interlocuteur des pouvoirs publics, la PEEP est représentée dans toutes les instances de concertation où les parents ont une place. Elle intervient régulièrement au niveau :

- *national (ministères, Conseil Supérieur de l'Education, ...)*
- *régional (Conseil Académique, préfecture de région, rectorat, ...)*
- *départemental (Conseil Départemental de l'Education Nationale, préfecture, Inspection Académique, commissions académiques, ...)*
- *local (établissements scolaires, Mairies, Inspection de l'Education Nationale, ...)*

